

# maintenant!



■ **Extrait du registre des délibérations** Conseil municipal du 21 octobre 2013  
**Commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse »** Séance du 17 septembre 2013  
**23 Conservatoire de Musique et de danse - Fédération Française de l'Enseignement Musical - adhésion et cotisation**

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. SZPIRKO

M. GRIMBERT

M. MACHU

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. VILLEMMAIN

Pouvoir à :

Mme PAMART

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 36

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe expose :

Le Conservatoire Municipal de Musique et de Danse souhaite adhérer à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) en raison des divers services auxquels elle permet d'accéder à :

- une liste nationale des œuvres proposées aux examens des conservatoires,
- une banque de données établie chaque année,
- des textes de Formation Musicale en janvier et en juin.

De plus, en adhérant à la FFEM, le conservatoire de Creil bénéficiera, d'une réduction de 33,33 % à la SEAM (société des éditeurs et auteurs de musique).

La FFEM rassemble à ce jour plus de 1200 conservatoires, soit 21 000 professeurs et 410 000 étudiants.

Créée en 1973 la FFEM est une association loi 1901 qui a pour objectifs de :

- promouvoir l'enseignement et la pratique de la musique, de la danse et du théâtre,
- fédérer les responsables d'établissements pour dynamiser les échanges et harmoniser les programmes pédagogiques,
- sensibiliser les partenaires et les institutions à la valeur fondamentale de la pratique artistique.



# maintenant !

Il vous est proposé d'adhérer à la FFEM et de payer la cotisation 2013 pour un montant de 258,50 €, ainsi que les cotisations à venir en cas de renouvellement de cette adhésion.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse » en date du 17 septembre 2013,

Considérant la nécessité pour le conservatoire d'adhérer à la Fédération Française de l'Enseignement Musical  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à adhérer à la FFEM

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à verser la cotisation de l'année 2013 d'un montant de 258,50 € ainsi que les cotisations à venir en cas de renouvellement de l'adhésion auprès de la FFEM.

**Article 3** : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Ville, compte n° 6281/311/CD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 29/10/2013 Signature Le Maire.

  
Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise

**Pour le Maire et par délégation**  
**Le Directeur Général des Services**  
Philippe Raluy

